



1, Place de l'Hôtel de Ville
68210 DANNEMARIE
Téléphone : 03 89 25 00 13
Télécopie : 03 89 08 03 11
✉mairie@dannemarie.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE DU MAIRE n° 55/2019

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de DANNEMARIE,

- VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L 2213-1 et suivants et L 2542-2;
- VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 Modifié par Loi n°96-142 du 21 février 1996;
- VU le Code de la route et notamment ses articles R. 411-7, R. 411-8, R.411-21-1, R. 411-25 à R. 411-28 et R.417-1 à R. 417-13 ;
- VU la demande de l'ATR Sundgau en date du 15 mai 2019 ;

CONSIDERANT que les travaux de pose de revêtement sur la RD 14Bis entre les PR 18+662 et 19+238 en agglomération de DANNEMARIE réalisés par la société COLAS de Pfastatt, entre le 03 et 07 juin 2019, nécessite une interdiction de circulation

ARRETE

Article 1er : Du 03/06/2019 au 07/06/2019 inclus, la circulation sera barrée sur la RD 14 Bis entre les PR 18+662 et 19+238.

Une déviation ainsi que les panneaux de signalisation seront mis en place par l'ATR Sundgau.

L'interdiction n'est pas applicable aux riverains de la RD 14 Bis, qui sont toutefois invités à réduire les mouvements de véhicules sur la section pendant la pose de l'enrobé

Article 2: La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 8^{ème} partie – Signalisation temporaire - par les soins de l'ATR Sundgau pour le volet déviation et par les soins de l'entreprise chargée du chantier pour la partie inhérente aux aléas des travaux

Article 3 : tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant la brigade de gendarmerie de Dannemarie
- La Police Municipale
- La Brigade Verte
- L'Entreprise COLAS de Pfastatt
- Les Services techniques de la commune
- ATR Sundgau

Le 30/04/2019

Le Maire :
Paul MUMBACH

